

québécois pour que cette licence soit accordée à Radio-Canada et non pas à l'entreprise privée.

M. Grégoire: Monsieur le président, j'étais là. Je me suis battu, également, pour que cette licence soit accordée à Radio-Canada, mais j'ai continué une autre lutte, par exemple. Je suis allé plus loin et j'ai dit: Vous avez déjà deux postes; que Radio-Canada s'installe à un et qu'on laisse l'autre entre les mains de l'entreprise privée.

A ce moment-là, j'ai également plaidé la cause de Radio-Canada, mais en ajoutant que les deux postes privés qui étaient la propriété des Américains devraient appartenir à des résidents québécois, et la suggestion que j'avais faite était celle-ci: Étant donné que les deux postes privés ne sont pas exploités conformément à la loi, que Radio-Canada les nationalise, et s'il y a une licence de plus, qu'on l'accorde à l'entreprise privée. A ce moment-là, Radio-Canada aurait mis la main sur un poste français et sur un poste anglais.

C'est ce que j'ai suggéré, à ce moment-là, devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion, quand je suis allé comparaître. Je me demande si l'honorable ministre était député à ce moment-là?

L'hon. M. Marchand: Non.

M. Grégoire: Non? Eh bien! je suis allé comparaître devant le Bureau des gouverneurs de la radiodiffusion pour suggérer que les deux postes privés qui, à ce moment-là, étaient exploités à l'encontre des dispositions de la loi, devraient être nationalisés par Radio-Canada, justement parce qu'ils ne se conformaient pas à la loi, de sorte que Radio-Canada aurait eu et le réseau français et le réseau anglais, et s'il y avait une place vacante, de la donner au moins à des citoyens québécois, et M. Jacques Laroche était un de ceux qui avaient soumis une demande. C'est donc dire, monsieur le président,—et c'est ce que je voulais dire au ministre—qu'il y a des citoyens québécois qui sont intéressés à la télévision, à l'heure actuelle. Je ne parle pas de M. Laroche spécifiquement, car cela pourrait être ouvert. Que le poste vende ses actions à qui il voudra, mais que ce soit à des citoyens résidents québécois, de façon que ce ne soit pas des étrangers qui contrôlent quelque chose de si vital dans la vie d'un peuple. Par exemple, les ondes, un poste de télévision ou un poste de radio, ce n'est pas comme un journal. Un journal, qui que ce soit peut en partir un, mais non pas un poste de télévision. Si le ministre de la Main-d'œuvre, le député de Lotbinière (M. Choquette) et moi, par exemple, demandions une licence pour exploiter un poste de télévision à Québec, et qu'on nous disait: Il y en a déjà assez, il ne faut

pas nuire à ceux qui existent déjà, bref, on ne peut pas donner de licence à n'importe qui, je comprendrais cela. Puisqu'il y a une limite, puisque c'est contrôlé, puisqu'on ne donne pas de licence à n'importe qui, c'est une raison de plus pour ne pas en accorder aux citoyens étrangers. Par ailleurs, il faut les accorder à des Canadiens, lorsque ceux-ci sont prêts à les acheter, et c'est ce qui existe à l'heure actuelle. Il y a des québécois qui sont prêts à acheter des actions dans le poste de télévision de Québec, afin que ce soit quelque chose de québécois ou de canadien, et je crois que les deux arguments que je viens d'avancer devraient changer l'opinion du ministre de la Main-d'œuvre.

Premièrement, le ministre des Finances a créé un précédent, il y a moins d'un an, en procédant de la même façon relativement à la loi sur les banques. Deuxièmement, je lui dis qu'il y a des québécois qui ne demanderaient pas mieux que d'acquérir des actions dans ces postes de télévision. Je crois que mon argument au sujet des ondes est très important. Si les ondes sont restreintes au point que l'accès en est difficile, qu'on commence au moins par accorder cela à des Canadiens qui en veulent, et s'ils n'en veulent pas, laissons-les aux étrangers. Mais il y a des québécois qui en veulent.

Alors, je me demande si ces trois arguments-là ne changent pas l'opinion du ministre et s'il ne serait pas prêt à appuyer mon amendement ou à changer un mot dans cet article-là?

L'hon. M. Marchand: Monsieur le président, si vous me le permettez, il y a déjà quelques mois, le cabinet a mis sur pied une équipe de travail qui doit faire rapport incessamment de l'influence de l'économie américaine sur l'économie canadienne, des effets et conséquences des investissements américains au Canada. Je crois qu'à l'occasion de l'étude de ce rapport, nous pourrions peut-être établir une philosophie ou une politique générale concernant les propriétés ou les investissements américains au Canada, et je crois que le fait d'aborder ce problème par le biais d'une loi, d'une façon accidentelle, comme veut le faire le député de Lapointe, n'est pas sage et peut créer des préjudices extrêmement graves.

M. Grégoire: Monsieur le président, je voudrais faire remarquer au ministre qu'il ne s'agit pas ici de l'influence de l'économie...

M. le vice-président: Je reconnais l'honorable député de Lotbinière.

M. Grégoire: Est-ce que le député me permettrait de répondre au ministre? Je voudrais simplement faire remarquer au ministre qu'il ne s'agit pas, ici, de déterminer